



DEFINITIONS

Par « **Prestataire** », on entend la traductrice Sophie BAYNAC ou l'entreprise individuelle Baynac Traductions qui fournit une traduction dans le cadre normal de son activité. Le traducteur est normalement le créateur d'une traduction, sauf si le client a été explicitement informé que l'acte de traduction (la tâche de traduction) est sous-traité, ou si le traducteur a l'habitude d'agir en tant qu'intermédiaire.

Par « **Client** », on entend la partie qui commande une traduction dans le cadre normal de son activité.

Ci-après dénommées « **Les Parties** », ces dernières peuvent être des personnes physiques ou personnes morales, y compris, à titre d'exemple seulement, les particuliers, les associations, partenariats, groupements d'intérêt économique ou des personnes morales.

Par tâche de traduction, on entend la préparation d'une traduction ou de toute autre tâche liés à la traduction telles que la révision, la relecture, l'édition etc., qui fait appel aux services d'un(e) traducteur(trice), et non la rédaction ou l'adaptation.

Un(e) traducteur(trice) peut agir en tant qu'intermédiaire. Une relation impliquant un intermédiaire de toute nature agissant dans le cadre normal de son activité doit comprendre deux (ou plusieurs) contrats distincts entre le traducteur(trice)/client direct.

Par matériel source, on entend tout texte ou support contenant une communication qui doit être traduite, et peut inclure du texte, du son ou des images.

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES – OPPOSABILITÉ

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestation de services à l'exclusion de tout autre document.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le devis établi devenu ferme et définitif, prévaloir sur les présentes conditions générales de prestation de services.

L'exécution de toute prestation par le Prestataire implique de la part du Client l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle ait pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment de l'une des présentes conditions générales de prestation de services, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. PASSATION DES COMMANDES / DEVIS

Chaque commande du Client est généralement précédée d'un devis gratuit, établi par le Prestataire, sur la base des documents à traduire fournis ou des informations communiquées par le Client.

Le devis adressé par le Prestataire au Client, par courrier postal ou courrier électronique, précise notamment :



- Le nombre de pages ou de mots soumis à traduction, révision ou relecture;
- La langue de traduction ou relecture;
- Les modalités de détermination du prix de la prestation de traduction, révision ou relecture. Cette dernière est facturée soit de manière forfaitaire, soit au temps passé, soit encore sur la base du tarif du prestataire en vigueur au jour de la réalisation du devis, notamment au mot source (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte à traduire) ou au mot cible (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte traduit) d'après le décompte proposé par le logiciel Word de Microsoft (ou tout autre outil convenu d'un commun accord), à la ligne ou à la page. Dans le cas d'une révision de document, la facturation se fera en fonction du temps dédié à la dite prestation ;
- Le délai de livraison de la prestation de traduction, révision ou relecture;
- Le format des documents à traduire, réviser ou relire en cas de demande de mise en page spécifique du document livré;
- Les éventuelles majorations de prix appliquées notamment en raison de l'urgence, des recherches terminologiques spécifiques ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par le Prestataire.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner au Prestataire le devis sans aucune modification, soit par courrier postal signé avec la mention «bon pour accord» lorsque le devis lui a été adressé par courrier postal, soit par courrier électronique avec l'expression de son consentement lorsque le devis lui a été adressé par courrier électronique. À défaut de réception de l'acceptation du devis, le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

À défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans le délai indiqué sur le devis ou à défaut dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier est réputé caduc.

Le Prestataire se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du Client, et ce, notamment dans les cas suivants:

1. La modification ou l'ajout de documents supplémentaires par le Client postérieurement à l'établissement du devis par le Prestataire. Dans ce cas, le Prestataire se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du volume de texte supplémentaire à traiter constaté ou demandé;
- 2.L'absence de documents lors de l'établissement du devis (si le devis a dû être effectué sur simple communication du nombre de mots approximatif et d'un extrait du contenu à traiter).

À défaut d'accord exprès du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, le Prestataire se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais exposés pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers exprès, etc.) sont à la charge du Client.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait (à la page, à la ligne ou à l'heure), demeure à la seule discrétion du Prestataire, et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable n'a été adressé au Client par le Prestataire, les commandes sont passées par simple échange de courriers électroniques et les prestations de traduction sont facturées conformément au tarif de base habituellement appliqué par le Prestataire ou à tout autre tarif convenu entre ce dernier et le Client dans l'échange de courriers électroniques. Toute validation par le Client du délai communiqué par le Prestataire vaut commande.

3. PREUVE

Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

4. ACOMPTE

Toute commande peut être soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage est précisé explicitement sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commence qu'après encaissement dudit acompte.



5. DÉLAI DE LIVRAISON

Sous réserve de réception par le Prestataire de l'intégralité des documents objet de la prestation de traduction, le délai de livraison, donné à titre indicatif et mentionné sur le devis n'est applicable qu'à condition que le Client confirme sa commande selon les modalités définies à l'article 2 ci-dessus dans un délai de 3 (trois) jours ouvrés à compter de la réception du devis. Passé ce délai la date de livraison peut faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail du Prestataire.

6. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Il met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations, etc.). Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à leur compréhension et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer le Prestataire, celui-ci ne peut être tenu responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

Le Client dispose d'un délai de 10 (dix) jours ouvrés à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation est considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne peut être admise. À cet effet, le client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale ou courrier électronique.

8. CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au Client sur simple demande écrite.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer, préalablement ou lors de la commande, le Prestataire des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

9. FORMAT

La traduction est livrée par courrier électronique au format du document source ou tout autre moyen convenu d'un commun accord. Ce choix de transfert ou format doit être expressément convenu entre les parties et pourra le cas échéant faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

10. RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Prestataire se limite uniquement au montant de la facture concernée.

En aucun cas, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des réclamations motivées par des nuances de style.

Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne pouvant, en principe, entraîner de pénalités pour retard. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison dû notamment à un cas de force majeure, ou à un éventuel problème d'acheminement.



11. CORRECTIONS ET RELECTURES

En cas de désaccord sur certains points de la prestation, le Prestataire se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le Client.

Lorsque la traduction doit faire l'objet d'une édition, le Prestataire doit recevoir l'épreuve d'imprimerie pour relecture.

Sauf disposition écrite contraire, toute correction ou relecture fait l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur.

12. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent établies net, sans escompte et sont payables à 30 (trente) jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change et bancaires donnent lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une refacturation intégrale au Client.

La traduction reste la propriété du traducteur jusqu'au paiement complet.

Il convient de préciser s'agissant des seuls clients professionnels, qu'en cas de retard de paiement, les commandes en cours sont interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement et le Client est redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, d'intérêts de retard calculés au taux de 10% , appliqué au montant de la facture considérée, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Avant de soumettre un document pour traduction au Prestataire, le Client doit s'assurer qu'il en a le droit. Il doit donc être l'auteur du document original ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part du détenteur des droits d'auteur du document.

À défaut, le Prestataire ne peut en aucune façon être tenu responsable si tout ou partie des documents confiés par le Client venait à violer le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable. Le cas échéant, le client assumerait seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le Client reconnaît que la traduction produite par le Prestataire constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont codétenus par l'auteur du document original et le Prestataire. En conséquence, en cas de prestations à caractère littéraire ou artistique, et sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur son œuvre, le Prestataire se réserve le droit d'exiger que son nom soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication de sa prestation, conformément à l'article L.132-11 du Code de la propriété intellectuelle.

14. ANNULATION

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit au Prestataire, le travail déjà effectué est facturé au Client à hauteur de 100% (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à hauteur de 50% (cinquante pour cent).

15. RÈGLEMENT AMIABLE

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit et avant toute action en justice, à se soumettre à une tentative de conciliation.

Pour ce faire, à compter de la survenance du fait litigieux, les parties s'obligent à saisir conjointement le Comité d'arbitrage de la SFT (Société Française des Traducteurs) par LRAR avec copie par LRAR à l'autre partie.



Les parties s'engagent à faire leur possible pour que cette conciliation ait toutes les chances d'aboutir. Elles s'engagent à faire preuve de toute la bonne foi nécessaire. Elles s'engagent par ailleurs à ne pas saisir un juge pendant les 4 (quatre) mois qui suivent la saisine du Comité et admettent que toute saisine opérée en contradiction avec cette obligation peut s'analyser en une fin de non-recevoir ou à défaut, en un obstacle à tout règlement amiable du litige et justifie le versement à l'autre partie d'une indemnité de 1500 (mille cinq cents) euros.

16. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et doivent être interprétées conformément à celui-ci.

À défaut de règlement amiable conformément à l'article 15 ci-dessus, les parties font attribution de compétence exclusive aux tribunaux français pour régler tout litige portant sur la prestation de service et les présentes conditions générales.

17. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Afin d'exécuter la commande, et d'une façon générale à l'occasion de ses divers échanges avec le Client, Le Prestataire est amené à recevoir communication de données à caractère personnel, ci-après les Données. Ces Données peuvent figurer dans les documents à traduire (tel que diplômes, permis de conduire, extraits d'acte de naissance etc.), ou dans tout autre document communiqué par le Client. Les Données peuvent être relatives au Client ou à une personne dont celui-ci est le représentant légal (enfant mineur, majeur protégé) et peuvent être de toute nature (tels que nom, prénom, âge, profession, numéro de téléphone, adresse e-mail, etc.). Parmi ces Données, certaines peuvent être particulièrement sensibles, notamment celles relatives à l'origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, aux convictions religieuses ou philosophiques, à l'appartenance syndicale, aux données génétiques ou biométriques, à la vie sexuelle ou à l'orientation sexuelle, à la santé, aux infractions ou aux condamnations de toute nature, notamment pénale.

Ces Données sont collectées et traitées par Le Prestataire afin de :

- traduire les documents et/ou contenus qui lui sont soumis par le Client ;
- traiter et assurer le suivi des commandes ;
- informer le Client de l'offre de services du Prestataire en adéquation avec ses besoins ;
- connaître l'avis du Client sur les services du Prestataire.

Le Client consent à ce que le Prestataire de services traite les Données sensibles précitées qu'il lui a confiées afin d'exécuter la prestation de traduction, révision ou relecture demandée en application de l'article 9, paragraphe 2, point a) du RGPD.

Le Client consent à ce que le Prestataire de services traite les Données confiées afin d'exécuter la traduction, révision ou relecture demandée en application de l'article 6, paragraphe 1, point a) du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, ci après le RGPD.

Le Client consent à ce que ses coordonnées de contact (notamment e-mail) soient utilisées pour le joindre à des fins de réalisation de la commande et pour connaître son avis sur les services fournis.

Le Prestataire de services ne commercialisera pas les Données.

Les Données sont traitées par le Prestataire de services, dans le respect des finalités sus-décrites. A ce titre, le Client est informé et consent à ce que les Données fassent l'objet d'un traitement automatisé ou partiellement automatisé.

Pendant la durée d'exécution de la commande, et tant que le Prestataire de services demeure en possession des Données, celui-ci s'engage à :

- mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles permettant de garantir un niveau de sécurité maximal compte tenu de la sensibilité des Données, du risque encouru, et de l'état des connaissances techniques ;
- informer le Client de tout incident ou faille de sécurité susceptible de porter atteinte à la sécurité et/ou à la confidentialité des Données immédiatement ;
- informer le Client, le cas échéant, du traitement ultérieur des Données pour une finalité autre que celle pour laquelle les Données ont été collectées.

Le Client est informé qu'il bénéficie, en vertu du RGPD et de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, des droits suivants sous réserve des conditions d'exercice posées par les textes :

- le droit d'accès, de rectification, de mise à jour et de suppression des Données lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- le droit à la limitation de traitement ;



- le droit de s'opposer au traitement ;
- le droit à la portabilité ;
- le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ;
- le droit de retirer son consentement ;
- le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses Données après son décès.

Le Prestataire de services est le responsable de traitement des Données. Il peut être contacté par e-mail à l'adresse suivante : **contact@baynactranslations.com**

Le Délégué à la Protection des Données du Prestataire de Services est : **Sophie BAYNAC**

Le Prestataire de services s'engage à répondre par e-mail dans un délai de 14 (quatorze) jours.

Pour toute réclamation relative au traitement des Données, le Client a la possibilité de contacter la CNIL sise 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07. Tél : 01 53 73 22 22

Les Données étant nécessaires à la bonne exécution de la commande, il est possible que le Prestataire de Services ne soit pas (ou plus) en mesure de pouvoir délivrer ses services, et/ou d'en assurer le suivi dans des conditions satisfaisantes, dans les hypothèses où :

- le Client refuse de fournir certaines Données nécessaires à l'exécution de la commande ; ou
- le Client refuse de consentir au traitement des Données, ou retire son consentement au traitement des Données.

Dans un tel cas, le Prestataire de Services déclinera toute responsabilité pour le dommage pouvant en résulter.

Les Données seront conservées par le Prestataire de Services pour la durée nécessaire à leur traitement selon les finalités sus décrites. Si nécessaire aux fins de suivi administratif, en raison d'exigences légales ou réglementaires, ou à des fins d'archivage, ces Données seront conservées au-delà de la durée nécessaire à la réalisation des finalités sus décrites. En tout état de cause, la durée maximale de conservation des Données est de 5 (cinq) ans à compter de la fin de l'année en cours, période maximale au-delà de laquelle les Données seront effacées.

Il est toutefois précisé que dès lors que le client a passé commande, et même en cas de demande de suppression de compte, le Prestataire de services est tenu de conserver les données personnelles figurant sur les factures et bons de commande 10 (dix) ans à compter de leur date d'émission selon les dispositions de l'article L-123-22 du Code de commerce.

18. PRIMAUTE

Les présentes Conditions générales sont rédigées en langue française dans leur version originale qui seule fait foi, primant sur toute autre version traduite en langue étrangère.

